

Protocole d'accord

A la demande du Président de la Sous-commission paritaire 328.02, représentants des employeurs et des organisations syndicales se sont réunis ce 19 septembre après-midi, en urgence, afin de débattre des conditions et conséquences de diverses actions syndicales annoncées, soit les 20 et 28 septembre.

Dans le souci commun de préserver le dialogue social positif qui s'est progressivement installé depuis plusieurs années entre les partenaires sociaux du Groupe TEC, ils sont convenus des dispositions suivantes :

- En ce qui concerne les 20 et 28 septembre, les trois organisations syndicales s'engagent à ce que les actions prévues se concrétisent, le cas échéant, par la participation aux manifestations organisées au moyen d'une représentation du secteur.
- Les employeurs s'engagent à annuler l'avis au personnel affiché le 18/9 et renoncer à recourir aux absences injustifiées et sanctions.

L'Administrateur Général
adjoint de la S.R.W.T.,



Vincent URBAIN

Pour la C.G.S.P.,



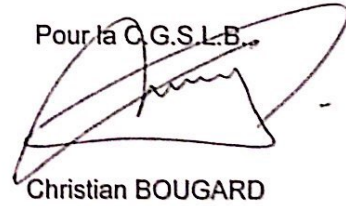
Claudy VICKEVORST

Pour le C.S.C – Services publics.,



Bruno BELLUZ

Pour la C.G.S.L.B.,



Christian BOUGARD